

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 07 décembre 2020 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2020-11-16

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le seizième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

La conseillère Suzanne Ledoux a motivé son absence.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2020-11-327

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-11-328

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2020.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 novembre 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 novembre 2020, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

Rs.2020-11-329

### **INVITATION ET SOLLICITATION EN VUE DES DOUZE JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES.**

Attendu que Le Centre Ressources-Femmes, en collaboration avec la Table de concertation Richelieu-Yamaska, lancent les douze jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre prochain et invitent les membres du conseil à en mettre en œuvre des gestes, tels que :

- Hisser un drapeau blanc ou le drapeau des municipalités alliées à l'extérieur de la mairie à compter du 25 novembre jusqu'au 6 décembre;
- Porter le ruban blanc au sein de l'Hôtel de Ville autant les conseillères et conseillers municipaux que les employés et de la rendre disponible aux citoyens dans la mesure du possible dans le respect des consignes sanitaires. Le ruban blanc symbolise l'appui aux luttes contre les violences envers les femmes;
- Sous peu, les organisateurs achemineront un masque arborant le ruban blanc. Ces derniers invitent à prendre une photo de chaque membre du conseil municipal avec le masque;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie les douze jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes par le port du ruban blanc.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-11-330

### **DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ – PROJET « ALLUME TA LUMIÈRE ».**

Attendu que la Fabrique St-André soumet une demande à la Ville pour l'achat d'une lumière dans le cadre du projet « Allume ta lumière »;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Fabrique de la paroisse Saint-André d'Acton dans le cadre du projet « Allume ta lumière ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-11-331

**DEMANDE D'APPUI POUR LA « GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS » EN PÉRIODE DE COVID-19.**

Attendu que la directrice du Collectif petite enfance dépose une demande d'appui à la Ville d'Acton Vale en portant le « carré-doudou » tout au long de la « grande semaine des tout-petits », soit du 15 au 21 novembre 2020 et plus particulièrement le vendredi 20 novembre 2020;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la « Grande semaine des tout-petits ».

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2020-11-332

**DEMANDE D'APPUI DES ALIMENTS ST-GERMAIN INC.**

Attendu l'entreprise *Aliments St-Germain Inc.* entend procéder à l'agrandissement de leur bâtisse, ce qui leur permettra d'aller de l'avant avec deux projets, tels que, la mise en place d'un système de contrôle de la salubrité des aliments et l'automatisation de certaines lignes d'emballage;

Attendu que cet investissement créera de nouveaux emplois au sein de l'entreprise;

Attendu que l'entreprise *Aliments St-Germain Inc.* soumet, à la Ville d'Acton Vale, une demande d'appui pour leur projet d'agrandissement, dont ce dernier sera soumis au MAPAQ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie le projet d'agrandissement *d'Aliments St-Germain Inc.*;

Que pour procéder aux travaux d'agrandissement, l'entreprise devra se soumettre à tous les règlements en vigueur de la Ville d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-11-333

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DE L'ENTENTE CONCERNANT LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE L'ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.**

Attendu que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et la Ville d'Acton Vale, doivent conclure une entente concernant sa gestion;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale, Madame Nathalie Ouellet, à signer l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et l'entente concernant la sécurité de l'information à intervenir avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

De nommer comme représentante la directrice générale, Madame Nathalie Ouellet et de l'autoriser à ratifier l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et l'entente concernant la sécurité de l'information.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-11-334

**ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2021.**

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé **au 11 décembre 2020 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous :

<b>BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)</b>	<b>BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)</b>	<b>BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)</b>
<b>360 LITRES</b>	<b>240 LITRES</b>	<b>360 LITRES</b>
80	50	25

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 1505 3<sup>e</sup> Avenue à Acton Vale (hangar du Centre sportif).

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

**Le conseil prend acte.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2020-11-335

**RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION D'UN APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE POUR LA RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE PARÉ ET LANDRY.**

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels en ingénierie pour la réfection des stations de pompage Paré et Landry;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'invitation, conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour des services professionnels;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

Expérience du soumissionnaire	30 points
Compétence et disponibilité du responsable du projet	30 points
Organisation de l'équipe de projet	30 points
Qualité de l'offre de services	10 points

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-11-336

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS.**

Attendu la réception de cinq (5) factures, portant les numéros CESA37680, CESA38595, CESA39649, CESA39682 et CESA4020, émises par PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications du 01 janvier au 31 décembre 2021;

Attendu que PG Solutions est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telles que soumises par PG Solutions, les offres de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications liées à l'usage des logiciels d'application pour l'exercice financier 2021;

D'autoriser une dépense d'un montant de 58 203 \$, plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-xxx-00-414, pour les factures portant les numéros CESA37680, CESA38595, CESA39649, CESA39682 et CESA40202, émises à cet effet par PG Solutions.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... DÉPÔT DU RAPPORT « ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT »**

La trésorière, madame Sylvie Guay, dépose le rapport « Activités financières de fonctionnement » au 10 novembre 2020.

**Le conseil prend acte.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 014-2020.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Bruno Lavallée qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 014-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par le conseiller Bruno Lavallée le projet de règlement intitulé : « Règlement 014-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2020-11-337

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 014-2020.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 014-2020 ayant pour titre « Règlement no. 014-2020 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De mieux encadrer les enseignes de son territoire, de modifier les normes de stationnements hors rue pour notamment diminuer le nombre de cases de stationnement pour l'ensemble des usages présents sur son territoire, d'augmenter la hauteur des portes de garage d'usage résidentiel lorsque ces derniers sont détachés d'un bâtiment principal, de régir les capteurs solaires et les camions restaurants et d'autoriser les stationnements publics dans la zone 132 » ;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-11-338

**ADOPTION DU RÈGLEMENT G-100.1.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement G-100.1 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 2 novembre 2020, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. G-100.1 « Règlement no. G100.1 – Règlement général de la Ville d'Acton Vale. »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-11-339

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR SMITH ASPHALTE INC.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 19 500 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 à Smith Asphalte Inc. pour le nivelage et le compactage de la surface de la piste cyclable (projet Vélo-gare) selon la facture no. 12283, émise le 29 octobre 2020 ;

De financer cette dépense à même les surplus affectés (51.33%) et à même le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) (48.67%).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-11-340

**RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX SAUVETEURS AQUATIQUES.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre, depuis 2008, un programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2020;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2020, le programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe. Ce programme consiste au remboursement de 60 % de la totalité des frais d'inscription sur présentation d'un reçu et la possibilité, s'il y a embauche à titre de sauveteur aquatique de la Ville, d'obtenir un remboursement de la balance des frais d'inscription, soit 20 % lors de la première année de service et 20 % lors de la seconde année de service.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



Rs.2020-11-341

**FOURNITURE D'UNE LICENCE D'UTILISATION « CT-LOGIC » LOGICIEL POUR LE CALCUL DE LA PERFORMANCE D'ÉLIMINATION DES PROTOZOAIRES ET DES VIRUS SELON LE RÉGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (RQEP).**

Attendu la réception de l'offre de services de CT-Logic pour la fourniture d'une licence d'utilisation de l'application informatique « CT-Logic » développée pour le calcul en continu des crédits d'élimination des protozoaires et des virus dans les usines d'eau potable du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette et il est résolu :

D'accepter, telles que soumises par « CT-Logic », l'offre de service pour la fourniture d'une licence d'utilisation de l'application informatique « CT-Logic », selon l'option 3, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023;

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 450 \$, annuel, plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-412-00-414, selon l'offre de services datée du 3 novembre 2020;

D'autoriser le surintendant de l'usine de filtration, Monsieur Jean-François Pereira, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-11-342

**RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTRETIEN DE L'ANNEAU DE GLACE AU PARC DONALD-MARTIN.**

Suite à l'intérêt démontré par la Brigade des incendies d'Acton Vale concernant l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin, durant la saison hivernale 2020-2021, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville retienne les services de la Brigade des incendies d'Acton Vale pour effectuer l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin durant la saison hivernale;

Qu'en considération des services rendus, la Ville autorise une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-419 à la Brigade des incendies d'Acton Vale réparti comme suit :

- 2 500 \$ versés en 2020;
- 2 500 \$ versés en 2021.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

**VARIA.**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière. Aucune question de citoyen n'a été transmise.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix minutes (20;10).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date